

Département des Affaires juridiques

Décision : DAJ2020-105

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2018-03
nommant Monsieur Fabrice CHRETIEN, directeur du Département de l'Evaluation et du Suivi des Programmes de l'Inserm;

DECIDE :

- Article 1 :** Monsieur Fabrice CHRETIEN, étant appelé à d'autres fonctions, il est mis fin à ses fonctions de Directeur du Département de l'Evaluation et du Suivi des Programmes de l'Inserm
- Article 2 :** La décision n°2018-03 est abrogée.
- Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2020.

Le Président-directeur général



Dr. Gilles BLOCH